

La Palestine membre observateur à l'ONU : la France doit maintenant la reconnaître comme Etat

5 décembre 2012



Paris le 05 décembre 2012,

La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine salue le rehaussement du statut de la Palestine aux Nations unies. Il s'agit d'un acte politique fort qui renforcera sa position au niveau international. La France doit soutenir ce nouveau statut en exigeant d'Israël la fin de la colonisation. Elle doit enfin assumer son engagement de reconnaître l'Etat palestinien.

Ce nouveau statut permet maintenant à l'Etat palestinien de pouvoir s'adresser à la communauté internationale, en intégrant différentes agences internationales, dont l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ou l'Organisation mondiale de la santé (OMS), et ayant maintenant la possibilité de saisir la Cour pénale internationale (CPI).

Ce rehaussement du statut de la Palestine a bénéficié d'un large soutien international, sur lequel les dirigeants palestiniens peuvent s'appuyer pour intégrer la scène internationale.

La décision française de voter en faveur, qui a joué un rôle dans le positionnement de la majorité des Etats européens, est à saluer. Elle entraîne des responsabilités :

La France a émis des réserves sur une possible saisine de la CPI car, selon elle, une telle démarche nuirait aux négociations avec Israël dont la France, pourtant opposée à la colonisation israélienne illégale en Cisjordanie, demande la reprise sans conditions. Cette réserve n'est pas acceptable. La saisine est un droit pour tous les Etats membres de l'ONU, observateur ou membre à part entière.

Les Palestiniens ont besoin du soutien français et international. Les mesures de représailles annoncées par Israël (3 000 nouveaux logements dans la zone de colonies à l'Est de Jérusalem et rétention des taxes douanières dues à l'Autorité palestinienne, d'un montant de 92 millions d'euros) à l'issue du vote des Nations unies, malgré la pression diplomatique internationale sont autant d'occasion de prendre des

sanctions vis-à-vis d'Israël. Pour que cesse la colonisation et le blocus de Gaza, conditions impératives pour l'indépendance du peuple palestinien.

Il appartient enfin à la France d'assumer pleinement sa « position constante » de « reconnaître l'État palestinien » selon la déclaration de Laurent Fabius. A ce jour 132 Etats ont explicitement reconnu l'Etat de Palestine. La France n'en fait pas encore partie. Le vote de la France est un premier pas mais pas une reconnaissance formelle. Celle-ci répondrait ainsi aux vœux de la grande majorité des Français qui demande cette reconnaissance, pour laquelle le mouvement de solidarité s'est largement mobilisé ces deux derniers mois et continuera de le faire.

- Emplacement : [Vous êtes ici](#) : [Accueil](#) > [Espace presse](#) > [Communiqués](#) >

- Adresse de cet article :
<https://plateforme-palestine.org/La-Palestine-membre-observateur-a-l-ONU-la-France-doit-maintenant-la>